



Mont-de-Marsan, le 12 janvier 2022

Covid-19: Organisation d'opérations flash de vaccination dans les Landes

Au 15 janvier, les personnes n'ayant pas effectué leur rappel à 7 mois après la deuxième injection, perdront la validité de leur passe sanitaire. Au 15 février 2022, le délai passera à 4 mois après la deuxième injection.

Pour rappel : l'éligibilité au rappel est ouverte dès trois mois après la dernière injection ou infection. Une vaccination complète (3 doses ou 2 doses pour les personnes ayant été positives une fois au Covid-19) permet de se prémunir contre le risque des formes graves et d'hospitalisation : le rappel est un bouclier supplémentaire sûr et efficace, notamment contre le variant Omicron. Dans les Landes, 8 patients sur 10 atteints du Covid-19 sont non vaccinés.

L'organisation de la vaccination mise en place par l'ARS et la préfecture des Landes au mois de janvier permet déjà à 51,5 % de la population landaise d'avoir reçu une 3^{ème} dose et à environ 83 % de la population d'avoir reçu 2 doses (soit 94 % des plus de 12 ans). Les centres de vaccination ont aujourd'hui des créneaux disponibles et des opérations « flash » sont mises en œuvre :

- Vendredi 14 et samedi 15 janvier pour les personnes de plus de 30 ans (sans rendez-vous) dans la galerie du centre commercial du Grand Moun à Mont-de-Marsan ;
- Dimanche 16 janvier au centre de vaccination de Mont-de-Marsan pour les personnes dès 18 ans (avec ou sans rendez-vous) ;
- Lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 janvier à la salle des fêtes de Montfort-en-Chalosse (avec rendez-vous) pour les personnes dès 18 ans ;
- Vendredi 21, samedi 22 janvier au centre commercial du Grand Mail à Saint-Paul-les-Dax (sans rendez-vous) sur le parking (avec le bus de la Mutualité française) ;
- Lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 janvier à Gabarret (avec rendez-vous).

Les opérations sur rendez-vous sont mentionnées sur le site Doctolib.